



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 28 avril à 14 h, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

**Sont présents :**

Chantal Crête	Anik Bois	Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jocelyn Martel

La directrice générale, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

Ouverture de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Acceptation – Contrat pour la finition intérieure du bâtiment au 544, chemin du Tour-du-Lac.
3. Période de questions.
4. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au Code municipal du Québec.

1.

**219-04-2023**  
**Ouverture de la séance**

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

D'ouvrir la séance à 14 h 05

**ADOPTÉE à l'unanimité**

2.

**220-04-2023**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

3.

**221-04-2023**  
**Acceptation – Contrat pour la finition intérieure du bâtiment au 544, chemin du Tour-du-Lac**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a autorisé la directrice générale à un lancement d'appel d'offres public sur SEAO (résolution numéro 199-06-2022) pour



No de résolution  
ou annotation

un contrat de finition intérieure pour le bâtiment sis au 544, chemin du Tour-du-Lac à la séance ordinaire du 3 juin 2022;

**CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire conforme a déposé une soumission à la date limite du 21 juillet 2022 et que le résultat est le suivant : DLS Construction inc pour un montant de 1 992, 000 \$ (toutes taxes en sus);**

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre a été jugée conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'une négociation avec la compagnie DLS Construction inc. est intervenue le 11 octobre 2022 en vertu de l'article 938.3 du Code municipal du Québec permettant ladite négociation;**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a diminué le contrat d'une somme de 50,000 \$, le tout pour un total de 1, 942,000 \$ (toutes taxes en sus);

**CONSIDÉRANT** les recommandations de M. Pierre Tabet, architecte et gestionnaire de projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le la Municipalité de Lac-Simon a reçu une confirmation de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation décrétant un emprunt de 2 500 000\$ et a été approuvé conformément à la loi;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** le Conseil municipal octroie le contrat de finition intérieure du nouvel hôtel de ville et du centre multifonctionnel sis au 544, chemin du Tour-du-Lac au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie DLS Construction inc. au coût de 1, 942, 000 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les documents d'appel d'offres, la soumission déposée et la présente résolution constituent le contrat liant les parties;

**QUE** cette dépense s'applique aux activités d'investissement.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

4.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a personne qui assiste à la séance extraordinaire.

5.

**222-04-2023  
Levée de la séance**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** la séance soit et est levée à 14 h 09.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
Louise Sislá  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière